



CANADA

---

The Permanent Mission of Canada  
to the United Nations  
at Geneva

La Mission permanente du Canada  
auprès des Nations Unies  
à Genève

---

**United Nations Human Rights Council  
Universal Periodic Review**

**Opening Statement**

**Marius Grinius  
Ambassador and Permanent Representative**

**June 9, 2009**

*Check against delivery*

**Conseil des droits humains des Nations Unies  
Examen périodique universel**

**Observations préliminaires**

**Marius Grinius  
Ambassadeur et Représentant permanent**

**Le 9 juin 2009**

*Sous réserve de modifications*

## **Universal Periodic Review**

### **Opening remarks by Canada to the UN Human Rights Council**

**June 9, 2009**

Thank you, Mr. President.

I am pleased to address the Human Rights Council on the occasion of the consideration of the outcome of Canada's UPR. Canada has greatly benefited from the views and perspectives of all the States that participated in our review.

#### **Canada's response**

We have carefully examined the recommendations and comments brought forward, and have submitted a written response that addresses the recommendations in the Working Group report. We have also examined the recommendations submitted in writing by States that were unable to speak at our review due to time constraints. Many of these recommendations are also addressed in our response.

Canada received 68 recommendations. As outlined in our response, Canada accepts 32 recommendations, accepts in part 22 recommendations, and does not accept 14 recommendations. Canada also makes a number of voluntary commitments in the response.

To inform our response to these recommendations, the Government of Canada held meetings with non-governmental organizations and with Aboriginal representatives. I would like to take this opportunity to thank all those who participated in these meetings for their valuable input and constructive engagement in this process. We also conducted an online consultation and would also like to thank those who submitted comments electronically through our web portal. All of the comments received have been given serious consideration, and will continue to have resonance as we turn to the implementation phase of our UPR process.

Canada's first Universal Periodic Review has provided an important opportunity for us to look at our human rights implementation from a global perspective. The issues raised touch many governments and many departments and we have worked in collaboration in considering the recommendations and preparing Canada's response. Interest in the follow-up to the review has been strong, from governments, to civil society organizations, to Parliamentarians. In fact, two Parliamentary committees are examining the results of Canada's UPR. To

support these ongoing discussions, the Government of Canada commits to tabling our UPR outcome in Parliament.

I would now like to focus on a few of the issues that are addressed in Canada's response.

### **Aboriginal Issues**

Canada is taking measures that address many of the issues raised in the recommendations regarding Aboriginal peoples.

The Government of Canada has made significant progress on Aboriginal issues over the past three years, working with willing partners to achieve tangible results. This practical approach of working with Aboriginal governments and organizations, provinces and territories, and the private sector to address clear priorities in an effective and targeted manner is producing results.

New funding has been allocated to support training to improve labour market outcomes for Aboriginal people and to address First Nations on-reserve housing, and infrastructure needs. The Government of Canada continues to support practical partnership approaches with Aboriginal organizations and provincial and territorial governments on the delivery of First Nations and Inuit Health program and Child and Family Services.

On-reserve, the services provided by First Nations band councils and governments, with funding from the Government of Canada, are providing better, culturally-relevant educational opportunities. In addition, programs specifically geared towards Aboriginal people are providing eligible First Nations and Inuit students with greater opportunities to attend post-secondary education.

On June 11, 2008, on behalf of the Government of Canada, our Prime Minister, the Right Honourable Stephen Harper, stood in the House of Commons and offered a historic Statement of Apology to former students of Indian Residential Schools. A Truth and Reconciliation Commission was established in 2008 as part of the Indian Residential Schools Settlement. This Commission will guide a process of truth and healing leading to reconciliation and renewed relationships, based on mutual understanding and respect.

The Commission will submit a report to the parties to the Indian Residential Schools Settlement Agreement, which will include recommendations to the Government of Canada concerning the Indian Residential Schools system.

Canada commits to consider the future recommendations of the Truth and Reconciliation Commission.

## **Violence against Women**

Governments in Canada are working to advance equality for women across Canada and ensure the protection of their rights. They are exploring ways to facilitate women's labour force participation and economic security, improve the lives of Inuit, Métis and First Nations women, both on and off reserve, and address violence against women.

Provincial and territorial domestic/family violence legislation and the Criminal Code of Canada provide legislative protections. In addition, governments in Canada have programs and services to assist victims of domestic violence, such as emergency protection orders. Domestic violence courts have been established in many jurisdictions.

The Government of Canada is working closely with provincial and territorial governments, and with Aboriginal stakeholders, to develop more effective and appropriate responses to the problem of violence against Aboriginal women.

Canada commits to identifying the causes of violence against Aboriginal women and developing appropriate responses, in consultation with Aboriginal and civil society organizations.

Governments are working together to strengthen preventative measures and improve criminal justice system response to violence against all women, including Aboriginal women. Governments have developed spousal abuse risk assessment tools for intervention in such cases. In addition, the First Nations Family Violence Prevention Program supports community-based projects aimed at preventing and reducing family violence in First Nation communities.

## **Poverty and Homelessness**

Governments in Canada are taking measures to respond to the social and economic needs of Canadians.

Provincial and territorial governments have policies and programmes aimed at reducing poverty; four have implemented poverty reduction strategies. The Government of Canada provides support, through benefits directed specifically at children and seniors. As a result of these government measures, in the past decade, low-income rates for seniors, women, and children have fallen considerably.

Governments in Canada are making investments to address access to housing, including Aboriginal housing on reserve. Several existing programmes have been extended until 2011, including the Affordable Housing Initiative, the Residential Rehabilitation Assistance Program and the Homelessness Partnership Strategy.

Recently, Canada announced that it is investing to build new and to renovate existing social housing, as well as offering low-cost loans to fund housing-related infrastructure. In addition to these renovation programmes, provincial and territorial initiatives improve the level of financial help.

The Government of Canada commits to continuing to find ways to build on efforts to address poverty and housing issues, in collaboration with provinces and territories.

I would like to underscore in particular the work undertaken everyday in Canada by not-for-profit groups, community organizations, and other stakeholders who make valuable contributions to advance human rights. For example, the government relies on communities and stakeholders to be leaders in identifying priorities and in developing appropriate projects to prevent and reduce homelessness.

### **Racism and racial discrimination**

Canada strives to build a society based upon understanding, strong citizenship, engagement and inclusion. Canada is committed to taking decisive steps to eliminate racism and to address any and all issues of discrimination facing Canada's diverse racial, ethnic, cultural and religious communities and has demonstrated its unwavering commitment to combat racism and racially-based discrimination.

A Canada for All: Canada's Action Plan Against Racism addresses racial discrimination in a coordinated manner across twenty federal departments and agencies. The results of an evaluation of this plan will generate further recommendations for how racism and discrimination can best be addressed in Canada. Canada also works to educate the public about racism and discrimination. Examples include an annual anti-racism campaign in commemoration of March 21, the International Day for the Elimination of Racial Discrimination and the Racism Stop it! National Video Competition.

### **Trafficking in Persons and sexual exploitation**

Canada monitors the implementation of its legislation, programs and services related to the protection of victims of trafficking. The federal Intergovernmental Working Group on Trafficking in Persons brings together 17 departments and agencies that work together to strengthen Canadian anti-trafficking responses.

The protection of children from all forms of sexual exploitation remains a continuing priority for Canada. Canada pursues a multi-pronged approach which includes: a comprehensive legal framework to deter such exploitation and to hold offenders accountable; the development of tools and strategies for law

enforcement agencies; and support of community-based projects fostering prevention and supporting victims.

### **Effective implementation of international human rights treaties**

Federal, provincial and territorial governments work both individually and collaboratively to enhance implementation of international human rights treaties to which Canada is a party.

Many intergovernmental processes and mechanisms address issues raised by different provisions of international human rights treaties. In addition, all governments in Canada consult with civil society on specific issues covered by these treaties.

At the same time, Canada recognizes that there may be opportunities to improve existing processes and therefore commits to considering options for enhancing mechanisms and procedures related to the implementation of international human rights obligations.

We welcome the views of civil society and Aboriginal organizations in identifying practical means to fulfil this commitment.

### **Conclusion**

Along with the policies and programs outlined in our national report and our many treaty body reports, my remarks have covered only a few of the endeavours that Canada is undertaking to improve the quality of life of Canadians and to work towards fulfilling our international human rights obligations domestically. I thank you for the opportunity to speak and will stop at this point in order to hear the views of others.

Thank you, Mr. President.



## **Examen périodique universel**

### **Observations préliminaires du Canada au Conseil des Droits humains de l'ONU**

**9 juin 2009**

Merci, monsieur le président.

J'ai le plaisir de m'adresser au Conseil des droits humains à l'occasion de l'examen du résultat de l'examen périodique universel (EPU) du Canada. Le Canada a grandement bénéficié des points de vue et des perspectives de tous les pays qui ont participé à notre examen.

#### **Réponse du Canada**

Nous avons examiné avec soin les recommandations et les commentaires présentés, et nous avons soumis une réponse écrite qui porte sur les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail. Nous avons également examiné les recommandations soumises par écrit par les pays qui ne pouvaient prendre la parole à notre examen en raison de contraintes de temps. Bon nombre de ces recommandations sont également abordées dans notre réponse.

Le Canada a reçu 68 recommandations. Tel qu'indiqué dans notre réponse, le Canada accepte 32 recommandations, en accepte 22 partiellement, et n'accepte pas 14 recommandations. Le Canada a également pris plusieurs engagements volontaires dans sa réponse.

Pour informer sa réponse à ces recommandations, le gouvernement du Canada a tenu des réunions avec des organisations non gouvernementales et avec des représentants autochtones. Je profite de cette occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont participé à ces réunions pour leur précieuse contribution et leur engagement constructif dans ce processus. Nous avons également organisé une consultation en ligne et je remercie ceux et celles qui ont pris le temps de soumettre des commentaires par l'entremise de notre portail. Tous les commentaires reçus ont été examinés sérieusement et continueront d'être présents au moment où nous arrivons à la phase de mise en œuvre de notre processus d'EPU.

Le premier examen périodique universel du Canada nous a offert une importante possibilité d'examiner notre mise en œuvre des droits de la personne d'un point de vue mondial. Les questions soulevées touchent de nombreux gouvernements et de nombreux ministères, et nous avons travaillé en collaboration pour considérer les recommandations et préparer la réponse du Canada. L'intérêt

pour le suivi de l'examen a été marqué, depuis les gouvernements jusqu'aux organisations de la société civile et aux parlementaires. En fait, deux comités parlementaires examinent les résultats de l'EPU du Canada. Pour soutenir ces discussions en cours, le gouvernement du Canada s'engage à déposer le résultat de notre EPU au Parlement.

Je m'attarderai maintenant à quelques-unes des questions abordées dans la réponse du Canada.

### **Enjeux autochtones**

Le Canada prend des mesures visant plusieurs des enjeux abordés dans les recommandations que nous avons reçues.

Le gouvernement du Canada a réalisé d'importants progrès concernant les questions autochtones au cours des trois dernières années en travaillant avec des partenaires sérieux pour atteindre des résultats tangibles. Cette approche pratique de travail avec les gouvernements et les organisations autochtones, les provinces et territoires et le secteur privé pour réaliser des priorités claires d'une manière ciblée et efficace produit des résultats.

Du nouveau financement a été affecté pour soutenir la formation visant à améliorer les résultats du marché du travail pour les autochtones et répondre aux besoins de logement et d'infrastructure dans les réserves des Premières nations. Le gouvernement du Canada continue d'appuyer les approches de partenariats pratiques avec les organisations autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour la prestation du Programme de santé des Premières nations et des Inuits et des services aux enfants et aux familles.

Dans les réserves, les services offerts par les conseils de bande et les gouvernements des Premières nations avec les fonds du gouvernement du Canada offrent de meilleures possibilités d'éducation pertinentes au plan culturel. De plus, les programmes visant spécifiquement les autochtones offrent aux étudiants autochtones et inuits admissibles une meilleure possibilité d'entreprendre des études postsecondaires.

Le 11 juin 2008, le premier ministre du Canada, le très honorable Stephen Harper, a présenté des excuses officielles aux anciens élèves des pensionnats indiens au nom du gouvernement du Canada. Une Commission de vérité et de réconciliation a été établie en 2008 dans le cadre du règlement relative aux pensionnats indiens. La Commission de vérité et de réconciliation guidera un processus de vérité et de guérison conduisant à la réconciliation et à une relation renouvelée, basée sur la compréhension et le respect mutuel.

La Commission soumettra un rapport aux parties à l'entente de règlement relative aux pensionnats indiens, qui comprendra des recommandations au gouvernement du Canada concernant le système des pensionnats indiens.

Le Canada s'engage à considérer les futures recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation.

### **Violence contre les femmes**

Au Canada, les gouvernements travaillent pour promouvoir l'égalité des femmes dans tout le pays et assurer la protection de leurs droits. Ils explorent des moyens de faciliter la participation des femmes à la population active et leur sécurité économique, d'améliorer la vie des femmes inuites, métisses et autochtones, dans les réserves et hors réserve, et de régler les problèmes de violence contre les femmes.

La législation provinciale et territoriale sur la violence familiale et le Code criminel du Canada offrent des protections législatives. De plus, les gouvernements canadiens ont mis en place des programmes et des services pour aider les victimes de violence familiale, par exemple des ordonnances de protection d'urgence. Des tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale ont été établis dans plusieurs instances.

Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les intervenants autochtones pour mettre au point des réponses plus efficaces et appropriées au problème de violence contre les femmes autochtones.

Le Canada s'engage à déterminer les causes de la violence envers les femmes autochtones et à mettre au point les réponses appropriées, en consultation avec les organisations autochtones et de la société civile.

Les gouvernements travaillent de concert pour renforcer les mesures préventives et améliorer les interventions du système de justice pénale contre la violence envers toutes les femmes, notamment les femmes autochtones. Les gouvernements ont élaboré des outils d'évaluation du risque de violence conjugale permettant d'intervenir dans de pareils cas. En outre, le Programme pour la prévention de la violence familiale chez les Premières nations appuie les projets communautaires s'appliquant à prévenir et à réduire la violence familiale dans les collectivités des Premières nations.

### **Pauvreté et itinérance**

Au Canada, les gouvernements prennent des mesures pour répondre aux besoins sociaux et économiques des Canadiens.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté; quatre ont mis en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. Le gouvernement du Canada offre son appui, par des prestations visant particulièrement les enfants et les aînés. Grâce à ces mesures gouvernementales, au cours de la dernière décennie, les taux de faible revenu des aînés, des femmes et des enfants se sont améliorés considérablement.

Au Canada, les gouvernements font des investissements pour l'accèsion à l'habitation, y compris le logement autochtone dans les réserves. Plusieurs programmes existants ont été prolongés jusqu'en 2011, notamment l'Initiative de logement à prix abordable, le Programme d'aide à la remise en état des logements et la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance.

Récemment, le Canada a annoncé qu'il investit pour construire de nouveaux logements sociaux et en rénover ainsi que pour offrir des prêts à faible coût pour financer l'infrastructure associée au logement. En plus de ces programmes de rénovation, les initiatives provinciales et territoriales améliorent le niveau de l'aide financière.

Le gouvernement du Canada s'engage à continuer d'étudier les moyens d'accroître les efforts pour résoudre les problèmes de pauvreté et de logement, de concert avec les provinces et les territoires.

J'aimerais souligner en particulier le travail entrepris chaque jour au Canada par les groupes à but non lucratif, les organisations communautaires et d'autres intervenants qui apportent une précieuse contribution pour promouvoir les droits de la personne. Par exemple, le gouvernement compte sur les collectivités et les intervenants pour être les leaders de la détermination des priorités et de la mise au point de projets appropriés pour prévenir et réduire l'itinérance.

### **Racisme et discrimination raciale**

Le Canada s'efforce de développer une société fondée sur la compréhension, une citoyenneté solide, l'engagement et l'inclusion. Le Canada s'est engagé à prendre des mesures décisives pour éliminer le racisme et régler tous les problèmes de discrimination touchant ses communautés raciales, ethniques, culturelles et religieuses et il a démontré son engagement inébranlable à lutter contre le racisme et la discrimination raciale.

« Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme » vise la discrimination raciale d'une manière coordonnée entre vingt ministères et organismes fédéraux. Les résultats d'une évaluation de ce plan permettront de formuler des nouvelles recommandations concernant la lutte contre le racisme et la discrimination au Canada. Le gouvernement canadien travaille également pour éduquer le public au sujet du racisme et de la discrimination, par exemple grâce

à une campagne annuelle antiracisme en commémoration du 21 mars, la Journée internationale de l'élimination de la discrimination raciale et le concours national de vidéo « Mettons fin au racisme! ».

### **Traite des personnes et exploitation sexuelle**

Le Canada surveille la mise en œuvre de ses lois, de ses programmes et de ses services liés à la protection des victimes de traite. Le Groupe de travail fédéral interministériel sur la traite des personnes réunit 17 ministères et organismes qui collaborent pour renforcer les réponses canadiennes à la traite des personnes.

La protection des enfants contre toute forme d'exploitation sexuelle demeure une priorité pour le Canada. Le Canada maintient une approche à plusieurs volets qui comprend un cadre juridique détaillé pour empêcher une telle exploitation et tenir les transgresseurs responsables de leurs actes, l'élaboration d'outils et de stratégies à l'intention des organismes d'application de la loi, et l'appui aux projets communautaires favorisant la prévention et soutenant les victimes.

### **Mise en œuvre efficace des traités internationaux sur les droits de la personne**

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent individuellement et en collaboration pour améliorer la mise en œuvre des traités internationaux sur les droits de la personne dont le Canada est signataire.

Plusieurs processus et mécanismes intergouvernementaux visent les questions soulevées par les différentes dispositions des traités internationaux sur les droits de la personne. De plus, tous les gouvernements au Canada consultent la société civile sur des aspects spécifiques couverts par ces traités.

En même temps, le Canada reconnaît qu'il peut exister des possibilités d'améliorer les processus existants et, ainsi, il s'engage à examiner les possibilités d'amélioration des procédures et des mécanismes existants pour la mise en œuvre des obligations internationales en matière de droits de la personne.

Nous accueillons les points de vue de la société civile et des organisations autochtones pour la définition des moyens concrets permettant de respecter cet engagement.

### **Conclusion**

Avec les politiques et les programmes soulignés dans notre rapport national et nos nombreux rapports d'organes créés en vertu de traités, mes observations ont porté seulement sur quelques-unes des initiatives que le Canada entreprend pour améliorer la qualité de vie des Canadiens et travailler en vue de nous

acquitter de nos obligations internationales en matière de droits de la personne au pays. Je vous remercie de la possibilité de prendre la parole et je m'arrêterai ici afin d'entendre les points de vue des autres.

Merci, monsieur le président.